



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, soumis en application du paragraphe 29 de la résolution [73/270](#) de l'Assemblée générale sur le plan des conférences, les conclusions issues de l'examen de la détérioration et des capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Y figurent également des options préliminaires concernant les travaux de rénovation ou de construction qui pourraient être entrepris en vue de remédier à la situation actuelle.

Le présent rapport comprend en outre une analyse détaillée de l'état des installations existantes et de l'incidence de cette situation sur la capacité de l'Office des Nations Unies à Nairobi de fournir des services de conférences, ainsi qu'une évaluation globale des capacités de l'Office en matière de services de conférence. L'Office a procédé à une évaluation de ses besoins opérationnels, dont les conclusions sont présentées dans le présent rapport. Cette évaluation présente une analyse des avantages pouvant être tirés de la réalisation de travaux de rénovation et de construction et un aperçu des options préliminaires examinées dans le cadre de ce projet. Le présent rapport décrit également les prochaines mesures envisagées à savoir l'établissement d'une évaluation détaillée des besoins et d'une analyse approfondie desdites options à l'intention de l'Assemblée générale.

Les recommandations formulées par le Secrétaire général sur les mesures que pourrait prendre l'Assemblée générale figurent à la section IV du présent rapport. Il est notamment recommandé que l'Assemblée approuve les mesures envisagées et décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 470 000 dollars en 2020 pour financer ces mesures et que le Secrétaire général lui présente un rapport sur la question à la soixante-quinzième session.



I. Introduction

1. Dans son rapport de 2018 sur le plan des conférences (A/73/93, par. 10 à 12 et 14), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que la détérioration et les capacités limitées du centre de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi faisaient qu'il était plus difficile pour le Secrétariat de fournir les services nécessaires aux réunions prévues au calendrier tenues par les organes dont le siège se trouvait à Nairobi ainsi qu'aux autres grandes réunions et conférences internationales qui s'y tenaient. Les délégations qui représentent les États Membres aux grandes conférences intergouvernementales organisées à Nairobi doivent se réunir dans des salles vétustes utilisées à titre provisoire, ce qui nuit à la bonne tenue des négociations. Le problème étant apparu dans toute sa force aux yeux des hauts fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences lors d'un séminaire-retraite organisé à l'Office en 2018, il a été décidé d'en faire état dans ledit rapport. La gravité de la situation a été confirmée à l'issue de consultations tenues entre la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

2. Dans sa résolution 73/270 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de réunir des informations détaillées sur la possibilité d'effectuer des travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de les lui présenter, dans le cadre du projet de budget-programme, pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session. On trouvera dans le présent rapport les informations demandées par l'Assemblée.

II. Objectifs, évaluation de l'état des installations, analyse des besoins, avantages et options

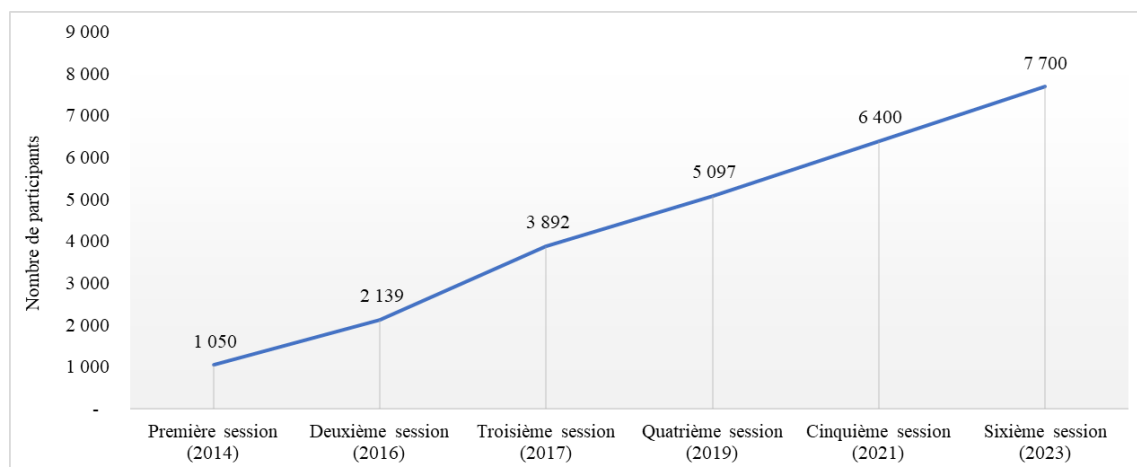
A. Objectifs

3. L'Office des Nations Unies à Nairobi est chargé de fournir des services de conférence aux deux programmes des Nations Unies dont le siège se trouve à Nairobi. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences administre la gestion des conférences au Siège et aux offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi en cherchant à atteindre les plus hauts degrés de cohérence, de coordination et d'efficacité et affecte les ressources nécessaires au titre des services de documentation, du service des séances et des services de planification pour les lieux d'affectation précités dans le chapitre correspondant du budget. Par ailleurs, le centre de conférence de Nairobi met une gamme complète d'installations de conférence à la disposition des organismes, fonds et programmes des Nations Unies installés à Nairobi. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement comme la nouvelle Assemblée d'ONU-Habitat sont des organes à composition universelle, à la différence des Conseils d'administration qui les ont précédés et qui ne rassemblaient que 58 membres. Le nombre de participants à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la complexité de son organisation ne cessent d'augmenter de session en session. Ainsi, en mars 2019, plus de 5 000 participants ont été accrédités à la quatrième session de l'Assemblée. Plus de 150 réunions ont été organisées en l'espace de cinq jours dans les 12 salles de réunion disponibles et 109 dans des installations temporaires ou dans des espaces spécialement aménagés. En mai 2019, plus de 4 000 participants ont été accrédités à la toute première session de

l'Assemblée d'ONU-Habitat. Cent seize réunions se sont tenues dans les 12 salles de réunion disponibles et 43 dans des installations temporaires ou dans des espaces spécialement aménagés.

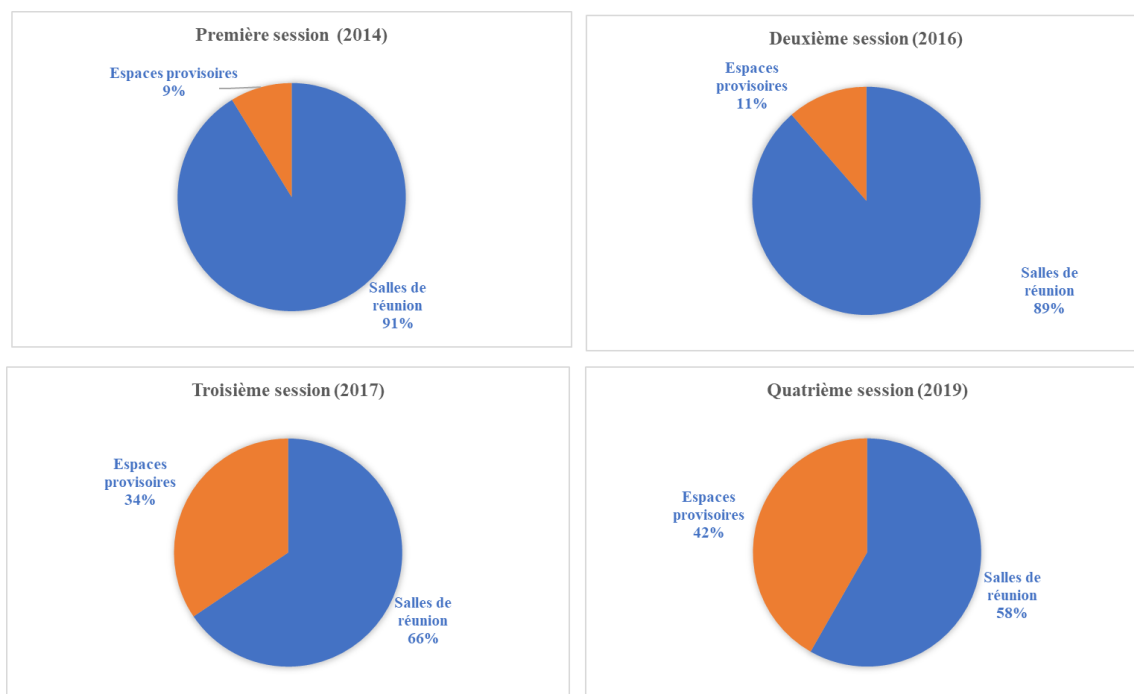
4. La figure I ci-après indique le nombre effectif de participants aux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement des cinq dernières années et le nombre prévu de participants aux sessions des prochaines années. Selon ces estimations prudentes, le nombre de participants aux sessions de l'Assemblée devrait dépasser les 7 000 personnes dans quatre ans. Les réunions et conférences organisées sous les auspices d'ONU-Habitat ont gagné en ampleur et en participants au cours des dernières années, comme en témoigne l'exemple déjà cité plus haut de l'Assemblée inaugurale d'ONU-Habitat tenue en mai 2019. Les Directrices exécutives du PNUE et d'ONU-Habitat, qui voient dans cette croissance une marque de confiance et de satisfaction de la part des États Membres et le signe de l'importance croissante du multilatéralisme dans les domaines de l'environnement et des établissements humains, ont confirmé que cette tendance devrait se maintenir, voire s'accélérer, dans un avenir proche.

Figure I
Nombre effectif de participants aux récentes sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et nombre prévu de participants aux prochaines sessions



5. Les graphiques réunis dans la figure II illustrent les taux d'utilisation des salles de réunion plénière fixes ou permanentes et des espaces de réunion temporaires pendant les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Les chiffres font apparaître que les problèmes de capacité de l'Office sont liés non seulement au nombre de places pour les participants dans les principales salles de conférence mais aussi au manque d'espaces multifonctionnels nécessaires à toute conférence moderne (espaces de détente, de réception et d'exposition, espaces réservés à la presse et aux réunions informelles, salles de restauration). On voit sur la figure que la demande de ce type d'espaces multifonctionnels a bondi, passant de 9 % de l'espace total requis durant la première session de l'Assemblée en 2014 à 42 % pendant sa quatrième session en 2019. Pour faire face à cet accroissement de la demande, l'Office des Nations Unies à Nairobi a dû utiliser et aménager couloirs, passerelles et parkings et installer des tentes pavillon provisoires. Autant de solutions qui ne sont pas viables et font peser un risque inacceptable et un coût supplémentaire sur les organisateurs des conférences, et qui perturbent en outre les activités des bureaux et programmes des Nations Unies installés dans le complexe.

Figure II
Utilisation des salles de conférence et des espaces de réunion temporaires pendant les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement



6. Les derniers investissements importants consentis dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi remontent au milieu des années 1980, soit à il y a presque 35 ans. Compte tenu de la durée d'utilité standard limitée des bâtiments¹, il est à prévoir qu'un grand projet de construction devra être élaboré et mis en œuvre afin de répondre aux besoins de l'Office et à la demande de services de conférence prévus pour les 25 à 30 prochaines années. À cet égard, on notera que, dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760), le Secrétaire général avait déjà projeté qu'un programme d'entretien fondé sur le cycle de vie dans les ailes est et ouest des installations de conférence de l'Office serait nécessaire.

7. L'état actuel des locaux entrave les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la qualité des services de conférence dans les quatre villes sièges². Les manifestations complexes rassemblant plus de 2 000 participants, notamment les réunions et conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, ne peuvent être organisées à Nairobi qu'à grand renfort de tentes et autres installations provisoires, qu'il faut monter, meubler, raccorder temporairement à l'électricité et aux services informatiques et équiper de matériel de conférence et d'interprétation. Les locaux et structures provisoires ne sont guère, voire pas du tout, accessibles matériellement, ne sont parfois pas équipés d'installations sanitaires et ne disposent pas de technologies permettant la fourniture de services de conférence accessibles. Non conçues pour résister aux intempéries et non ventilées ou climatisées

¹ La durée d'utilité standard d'un bâtiment de l'ONU de type A est de 50 ans. On estime qu'il convient d'entreprendre des travaux de rénovation après 25 à 30 ans d'utilisation afin de prolonger la vie utile d'un bâtiment de 50 années supplémentaires.

² Voir également résolution 73/270 de l'Assemblée générale, par. 31.

correctement, les installations provisoires sont par ailleurs exposées aux aléas météorologiques, notamment à la pluie et à la chaleur.

8. Du fait des niveaux de participation sans précédent enregistrés lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée d'ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui les a toutes deux accueillies en 2019, a dû surmonter des difficultés notables tenant à la fois à l'état et aux capacités limitées de ses installations. Il importe également de souligner qu'en continuant d'essayer à assurer le service de conférences de cette ampleur au moyen d'installations aujourd'hui vieillissantes et inadaptées, l'ONU s'expose à des risques, notamment en matière de réputation.

9. De plus, le PNUE et ONU-Habitat ont été amenés à dépenser près de 500 000 dollars en 2019 (soit respectivement 317 000 dollars et 155 000 dollars) en services privés de gestion événementielle afin de se procurer des tentes pavillon temporaires, une infrastructure informatique et du matériel audiovisuel de conférence temporaires, des services de câblage, des groupes électrogènes, des sanitaires et les meubles nécessaires à la bonne tenue des réunions. Ces dispositions temporaires ne sont pas viables : les besoins liés aux programmes multilatéraux comme le nombre de participants prévus pour les manifestations futures continuant de croître, les coûts extrabudgétaires et les risques associés au recours à ces solutions vont eux aussi nettement augmenter.

10. On trouvera ci-après un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée générale et le Comité des conférences concernant l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment pour ce qui est des réunions prévues au calendrier tenues par les organes sis à Nairobi :

a) En 2001, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le PNUE et ONU-Habitat de se conformer à la règle du siège et de tenir toutes leurs réunions à Nairobi afin d'accroître encore l'utilisation des installations de conférence dans cette ville ([A/56/32](#), par. 53) ;

b) À la section II.A de sa résolution [57/283 B](#), l'Assemblée générale a réaffirmé que toutes les réunions des organes ayant leur siège à Nairobi devaient se tenir dans cette ville, sauf dérogation accordée par elle-même ou, en son nom, par le Comité des conférences (par. 9). L'Assemblée a découragé vivement toute proposition d'accueillir une réunion qui serait contraire à la règle selon laquelle les organes devaient se réunir dans la ville où se trouvait leur siège, particulièrement en ce qui concerne les centres des Nations Unies dont le taux d'utilisation des ressources était faible (par. 10), et engagé à nouveau le Secrétaire général à intensifier l'action menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour favoriser la tenue d'un plus grand nombre de réunions à Nairobi (par. 11) ;

c) Dans sa résolution [59/265](#) et sur la base des recommandations formulées par le Comité des conférences dans son rapport de 2004 ([A/59/32](#)), l'Assemblée générale a rappelé les dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment le paragraphe 9 de la section II.A de sa résolution [57/283 B](#), réaffirmé que toutes les réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi devaient se tenir dans cette ville, sauf dérogation accordée par elle-même ou, en son nom, par le Comité des conférences, et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences.

11. La plupart des résolutions ultérieures sur le plan des conférences comprennent des passages analogues visant à réaffirmer les dispositions des précédentes résolutions et à faire respecter la règle du siège, selon laquelle toutes les réunions des organes ayant leur siège à Nairobi doivent se tenir dans cette ville.

12. En dehors de l'élimination des risques graves et immédiats que présente la situation actuelle, l'objectif du projet consiste à hisser le centre de conférence de Nairobi au même rang que ceux de New York, Genève et Vienne sur la scène multilatérale en vue d'offrir des services professionnels aux organisations sises à Nairobi, aux organismes des Nations Unies y ayant des bureaux ou centres régionaux et aux entités y organisant de grandes réunions et conférences internationales, dans des locaux qui seraient pleinement accessibles. De plus, un centre de conférence pleinement fonctionnel viendrait appuyer les objectifs programmatiques des organisations implantées à Nairobi en leur permettant d'améliorer les activités de sensibilisation et de communication à l'intention de leurs membres et de renforcer leur partenariat et leur collaboration avec les États Membres dans le cadre de leurs mandats et de leurs stratégies de communication en général. Il permettrait également à l'Office de sonder le potentiel de l'interprétation à distance et d'autres solutions novatrices et d'explorer les effets de synergie qui pourraient être créés et d'autres mesures qui permettraient de réduire le coût de la prestation de services de conférence. Cette mise à niveau du centre de conférence répondrait aux besoins actuels et permettrait de faire face à leur évolution au cours des 20 années suivant la fin des travaux.

B. Évaluation de l'état des installations

1. Utilisation actuelle

13. Les locaux actuels de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont vieillissants, pèchent par leur taille et manquent d'ergonomie et de multifonctionnalité. L'Office ne sera pas en mesure d'y accueillir de grandes conférences internationales ni de soutenir la concurrence à l'avenir. À l'heure actuelle, il n'est pas à même de répondre pleinement aux besoins en services de conférence des organisations sises à Nairobi, compte tenu en particulier de l'accroissement du nombre et de l'ampleur des réunions intergouvernementales et multilatérales sur l'environnement, une tendance qui devrait se maintenir. L'Office est conscient de ne pas avoir la capacité d'accueillir les grandes manifestations internationales tenues par ces organisations. Le taux d'utilisation des salles de conférence à Nairobi est resté relativement faible au cours des dernières années (entre 39 % et 46 %) jusqu'en 2018, année pendant laquelle un taux de 54 % a été atteint (voir annexe I, tableau 1). Ce pic de 2018 s'explique par les réunions intergouvernementales exceptionnelles tenues en amont de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2019 et par les activités mandatées par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/277](#) intitulée « Vers un pacte mondial pour l'environnement ». Le nombre d'activités mandatées à l'issue de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement donnent à penser que ces travaux intergouvernementaux se poursuivront en amont de la cinquième session et, partant, que les salles continueront à être de plus en plus utilisées³.

14. En 2018, la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi a réalisé une enquête auprès de ses clients demandeurs de réunions. Nombre des clients ayant répondu à l'enquête se sont plaints de l'état du matériel et des infrastructures du centre de conférence. On trouvera dans le tableau 2 de l'annexe I le nombre de réunions inscrites ou non au calendrier tenues à Nairobi ainsi que le nombre de réunions dont la Division des services de conférence a assuré le service en dehors de Nairobi entre 2014 et 2018.

³ Voir résolution [4/6](#) de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin.

2. État des infrastructures

15. Construites entre 1983 et 1985, les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été conçues avant l'avènement du numérique, à une époque où nombre des technologies de communication et des technologies audiovisuelles aujourd'hui courantes n'étaient pas utilisées.

16. À l'origine, les installations de conférence comprenaient huit salles de réunion de différentes tailles. En 2006, six salles supplémentaires ont été construites à titre temporaire sur le toit du centre de conférence afin de répondre aux besoins de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Toujours utilisées, ces salles ne sont toutefois pas considérées comme des salles permanentes adaptées, et ce, pour un certain nombre de raisons décrites en détail à la section 6 (Capacité).

17. Les huit salles de réunion d'origine, qui datent d'il y a plus de 30 ans, ne sont plus adaptées. Elles sont vétustes et d'apparence pitoyable. Si des investissements ont été faits pour moderniser l'infrastructure technique et électrique des salles de conférence en 2009 ainsi que les installations d'interprétation en 2012, il demeure urgent d'allouer des fonds à la remise en état de l'enveloppe de l'édifice, à la reconfiguration des espaces, à l'intégration de nouvelles technologies et à la mise en conformité des installations avec les normes internationales et les bonnes pratiques.

18. Faite de béton armé, l'ossature du bâtiment est dans l'ensemble encore en bon état. Toutefois, du point de vue du remplacement des équipements en fin de vie, il est plus que temps d'investir dans la rénovation de l'enveloppe. Ainsi, le toit doit être refait et étanchéifié et divers éléments (portes, fenêtres, etc.) doivent être remplacés. Il est courant, en cas de fortes pluies, que de l'eau s'infilte dans le bâtiment, en particulier dans les cabines d'interprétation. Par ailleurs, au fil des ans, les murs de remplissage du fond de la salle de réunion plénière principale se sont fissurés par effet d'affaissement, tandis qu'une partie du revêtement de sol en béton des bureaux adjacents s'est distinctement déplacée. Aussi est-il désormais nécessaire d'évaluer la situation avec précision et de prendre des mesures spécifiques pour remédier à ces problèmes et assurer la longévité du bâtiment.

19. L'adaptabilité et la facilité de reconfiguration des salles de conférence et de réunion, souvent dans de brefs délais et pour répondre à toute une gamme de besoins, sont des caractéristiques essentielles de la plupart des installations de conférence modernes. Afin de satisfaire à ces exigences, diverses options sont possibles : dans certains cas, les installations comprennent plusieurs salles de réunion de différentes tailles, équipées de meubles fixes ou déplaçables ; dans d'autres, les salles sont plus grandes et peuvent être divisées et reconfigurées en une variété de salles de réunion formelle ou informelle de différentes tailles, à l'aide de cloisons mobiles et de toutes sortes de meubles, tribunes et tables d'honneur. Les salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ne présentent pas de telles caractéristiques.

20. À l'exception de la salle de réunion plénière principale, qui peut être divisée à l'aide d'une grande cloison ajustable manuellement et pour laquelle il n'est plus possible d'obtenir des pièces de rechange, les salles de conférence présentent une configuration standard et seules celles construites sur le toit sont modulables. Les salles sont équipées de mobilier fixe, ce qui limite les possibilités de reconfiguration, les deux plus grandes d'entre elles (salles de conférence 1 et 2) présentant en outre une difficulté supplémentaire tenant à la présence de tribunes surélevées inamovibles. Bien que très moderne dans les années 1980 et de bonne qualité, le mobilier installé dans les salles de conférence est malheureusement aujourd'hui dépassé. Il est encombrant, les tables étant prévues pour l'utilisation de documents papier et non d'ordinateurs portables, et de plus en plus difficile à adapter aux nouvelles

technologies de conférence, qui ne cessent d'évoluer. D'un point de vue ergonomique, la faible hauteur des bureaux laisse également à désirer. Plus important encore, le mobilier n'est pas adapté à l'utilisation de dispositifs d'aide à la mobilité comme les fauteuils roulants.

21. Au fil des ans, d'importantes difficultés liées à la structure en béton armé du bâtiment se sont posées, celle-ci entravant l'installation croissante des câbles nécessaires au bon fonctionnement des nouvelles technologies, telles que les systèmes de conférence et audiovisuels mobiles, ainsi que la fourniture à tous les participants aux réunions d'un accès à l'électricité et d'une connexion à Internet. Par ailleurs, aucun des espaces de réunion n'est équipé d'un plancher surélevé, dispositif qui faciliterait la pose de ces câbles. Les conduits de câbles logés dans le béton lors de précédentes rénovations liées au passage à des systèmes de conférence numériques sont désormais encombrés. Lorsque les salles doivent être reconfigurées en préparation de réunions plénières de grande envergure, elles restent inaccessibles pendant plusieurs jours pour permettre aux techniciens de déconnecter manuellement chaque bureau, de réaménager le mobilier, de reconnecter et reconfigurer les systèmes, de tester les installations et de remédier aux problèmes détectés. En raison de la perte de temps et des dépenses associées à ces activités, il arrive souvent que les salles ne soient pas reconfigurées, les clients ne pouvant dès lors pas y tenir des réunions aussi modernes et interactives qu'ils le voudraient. La présence de tribunes inamovibles, qui suppose généralement d'ériger des scènes mobiles, complique encore les choses.

22. Dans les installations de conférence modernes, les systèmes d'éclairage utilisés sont plus modulables et consomment des quantités moindres d'énergie, grâce par exemple à l'utilisation de diodes électroluminescentes (LED). Diverses options d'éclairage préétablies pouvant souvent être directement contrôlées par le (la) président(e) de la réunion sont disponibles et permettent un large éventail d'activités, allant de la diffusion d'exposés interactifs sur scène au partage de documents et à leur examen et leur révision. Ces systèmes permettent également de contrôler la fermeture et l'ouverture de stores. Là encore, les salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ne sont équipées d'aucune de ces nouvelles technologies. Le système qui y est employé est obsolète, les lumières ne pouvant être qu'allumées ou éteintes et les lampes utilisées étant des lampes aux halogénures métalliques ou des lampes fluorescentes à forte consommation. La mauvaise qualité de l'éclairage est problématique et plusieurs clients, dont le PNUE et ONU-Habitat, se voient régulièrement obligés d'installer des structures de scène avec éclairage pour faciliter la diffusion des interventions et d'installer des murs vidéo LED pour améliorer la visibilité des présentations numériques et en personne ainsi que pour faciliter les dialogues et réunions interactifs, ce qui représente des coûts considérables.

23. Les systèmes électriques en place dans les salles de conférence et les installations connexes fonctionnent souvent à pleine capacité, ce qui exige une attention et des services de maintenance accrus de la part des techniciens chargés de veiller à la continuité des travaux. En outre, les murs vidéo LED et les systèmes d'éclairage de scène installés au cas par cas requièrent l'utilisation de groupes électrogènes de secours temporaires. Une attention particulière doit également être accordée au remplacement régulier du matériel en fin de vie utilisé dans le cadre des services de conférence, tels que les unités d'alimentation permanente, les régulateurs de tension, les tableaux électriques secondaires et les câbles électriques, qui, pour la plupart, le sont depuis déjà trop longtemps. Les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation posent également problème, en raison d'une demande accrue. Dans les salles qui en sont équipées, telles que la salle plénière principale, les systèmes de ventilation forcée ne sont plus assez puissants pour remplir leur fonction efficacement, compte tenu du nombre croissant de personnes présentes aux réunions

et d'appareils générateurs de chaleur utilisés, tels que les systèmes d'éclairage temporaire de scène et les murs vidéo LED, ce qui crée un environnement de travail inconfortable et inacceptable.

24. Dans les installations de conférence modernes, l'acoustique est une dimension essentielle. En plus d'être obsolètes et de nécessiter d'urgence une rénovation complète, les grandes salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ne sont pas adaptées en matière d'absorption sonore et d'acoustique en raison de leurs finitions intérieures minimalistes, de leur grand volume et des surfaces dures qui s'y trouvent. Des tests effectués par le passé ont révélé qu'il était nécessaire de modifier l'intérieur de ces salles et de procéder à diverses adaptations afin de ramener le temps de réverbération à des niveaux acceptables.

3. Infrastructures et installations secondaires

25. Les installations de conférence modernes disposent de plus en plus souvent d'espaces auxiliaires, notamment des bureaux et des locaux pouvant accueillir des expositions et des activités d'hospitalité ou de réseautage ou dans lesquels les participants peuvent se retrouver avant et après les réunions, et divers clients avertis, dont le PNUE et ONU-Habitat, tendent de plus en plus à demander que ce type d'espaces et de services soient mis à leur disposition lors de leurs réunions.

26. Les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ne sont absolument pas équipées pour répondre à ces exigences, d'autant que le nombre de participants ainsi que la taille et la durée des réunions augmentent. Dès lors, les expositions sont installées dans les halls et couloirs ou dans des tentes provisoirement installées à cet effet ainsi que pour abriter des manifestations parallèles, accueillir les médias et servir d'espace de rassemblement avant et après les réunions.

27. Afin de répondre aux besoins des représentants et des autres participants aux réunions, il est devenu courant que les clients, notamment le PNUE et ONU-Habitat, s'assurent les services de sociétés spécialisées dans l'organisation d'événements plusieurs mois avant la tenue de leurs grandes conférences et commencent à installer des tentes plusieurs semaines à l'avance dans divers endroits du complexe en vue d'accueillir réunions, expositions, forums techniques et interactifs, manifestations parallèles, journalistes et autres manifestations considérées comme essentielles dans le cadre de telles conférences. L'inscription des participants et la remise des badges doivent également se faire dans des tentes, ce qui peut engendrer des coûts très élevés pour les clients, ces installations devant être mises en place à l'avance et ces activités étant menées pendant une assez longue période. La taille des tentes n'est par ailleurs pas adaptée à l'afflux de représentants, ce qui entraîne de longues files d'attente.

28. Parmi les autres problèmes rencontrés, on peut citer le manque de bureau à proximité des salles de conférence, ainsi que l'insuffisance d'espaces de travail et d'accueil pouvant être utilisés par les hautes personnalités et d'espaces réservés aux clients en visite et aux administrateurs et administratrices des conférences. Il est devenu habituel que le personnel passe les semaines qui précèdent les grandes manifestations à démonter, vider, installer et reconfigurer des locaux afin de les convertir en installations auxiliaires pour ensuite rétablir la configuration initiale après la conférence.

29. Toutes ces installations temporaires doivent en outre être raccordées au réseau électrique et à Internet et être équipées d'un système d'éclairage et de matériel audiovisuel, autant de services chronophages et coûteux pour le client. En outre, selon la saison, il arrive que la pluie perturbe considérablement les réunions. Enfin, ces structures ne sont pas accessibles aux personnes handicapées, en particulier aux

utilisateurs de fauteuils roulants, et rien n'est prévu pour les personnes souffrant de handicaps visuels, auditifs ou autres.

30. Le fait qu'il faille sans cesse monter des tentes et d'autres structures temporaires pour permettre la tenue d'importantes manifestations antérieures aux conférences et l'organisation d'expositions, pour procéder aux inscriptions et pour mener d'autres activités présente des risques potentiellement inévitables en matière de sécurité des locaux de l'ONU, de son personnel et des visiteurs, avant, pendant et après les réunions. Du personnel de sécurité supplémentaire doit notamment être déployé pour surveiller les allées et venues des prestataires de services engagés pour installer ces infrastructures temporaires et s'en occuper. La taille du domaine sur lequel se trouvent les installations de conférence existantes complique également la surveillance et le contrôle de la sécurité, en particulier lors de la venue de visiteurs de haut niveau et de hautes personnalités. Les installations de conférence étant situées au cœur du complexe des Nations Unies et la plupart des voies de circulation publique environnantes se trouvant à l'extérieur de celui-ci, auquel elles sont connectées par de multiples entrées et sorties, les dispositifs mobiles de sécurité et de contrôle des foules doivent régulièrement être installés puis démontés. Il faudrait par conséquent tenir compte au premier chef de ces circonstances particulières dans tout projet de construction ou de modernisation des installations de conférence.

31. En plus d'entraîner des coûts et des inconvénients supplémentaires de taille pour les clients et ceux qui fournissent les installations, l'absence de locaux auxiliaires fixes, multifonctionnels et adaptés, dans lesquels les clients puissent mener toutes sortes d'activités, remet de plus en plus en cause la viabilité de l'Office des Nations Unies à Nairobi comme centre de conférence.

4. Technologie

32. Le système de gestion des conférences et d'interprétation simultanée actuellement utilisé a été mis en place en 2009 pour remplacer le système analogique qui était employé depuis les années 1980. Efficace pendant un certain nombre d'années, le nouveau système a néanmoins commencé à perdre de sa fiabilité à mesure qu'approchait la fin de sa durée d'utilité⁴, ce qui a eu des répercussions sur le déroulement de grandes réunions.

33. Bien que certains de ses composants aient été mis à niveau au fil des ans et qu'un stock de pièces de rechange soit disponible, le système tombe encore régulièrement en panne du fait de son obsolescence.

34. La reconfiguration ponctuelle de la salle de réunion plénière principale dans le cadre des grandes réunions et les mauvaises conditions régnant dans les cabines techniques des salles de conférence, où l'espace est limité, l'alimentation électrique incertaine et la température et l'humidité mal contrôlées et où le contrôle des accès laisse à désirer, ont pour effet d'abrèger la durée d'utilité du matériel, pourtant essentiel au bon déroulement des activités, et font augmenter le risque de défaillance.

35. Il n'existe en outre aucun centre de contrôle d'où l'équipe technique puisse surveiller le matériel le plus important afin d'anticiper les pannes et de réagir rapidement lorsqu'elles se produisent.

⁴ La durée d'utilité estimative du matériel audiovisuel des Nations Unies est actuellement fixée à sept ans, conformément à la norme comptable internationale pour le secteur public 17 (Immobilisations corporelles). S'il n'existe actuellement aucune règle précise concernant le remplacement du matériel à l'ONU, il reste que les durées d'utilité estimatives sont utiles pour prévoir quand le matériel devra être réparé ou remplacé.

36. L'appui technique est fourni à distance, le prestataire concerné n'ayant ni bureau ni représentant autorisé à Nairobi. Dans le cas des grandes réunions, les clients font venir des techniciens de l'étranger en vue de s'assurer un soutien sur le terrain, ce qui représente des dépenses considérables.

37. Les systèmes de distribution audiovisuelle ont cruellement besoin d'être modernisés. Les grandes salles de conférence sont équipées de projecteurs inadaptés aux réunions à large échelle en raison de la forte luminosité qui y règne. Par ailleurs, la location de murs vidéo dans le cadre des grandes manifestations suppose de longues démarches et des dépenses considérables pour les clients. D'autres éléments, tels que les systèmes de diffusion en ligne, d'affichage dynamique et d'enregistrement audiovisuel, ont atteint la fin de leur durée d'utilité et nécessitent des mises à niveau majeures. Le site de Nairobi ne dispose en outre d'aucun système de gestion des fichiers numériques.

38. Les conduits de câbles installés sous les principales salles de réunion, qui sont utilisés à des fins d'alimentation en électricité, de sécurité, d'accès au réseau et de services audiovisuels, sont encombrés. Par conséquent, il serait impossible de faire passer correctement davantage de ces fils dans les salles sans restructurer intégralement les conduits existants ou en creuser de nouveaux.

39. Alors qu'elles sont les plus utilisées du complexe, les salles construites sur le toit n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'investissements en matière d'installations audiovisuelles de pointe en raison de leur caractère temporaire. Ainsi, il est nécessaire d'y améliorer les dispositifs utilisés pour bloquer la lumière naturelle, qui altère la qualité des images et documents projetés. Par ailleurs, la gestion des câbles est, là aussi, un problème majeur, aucun conduit n'ayant été prévu à cet effet. Enfin, ces salles ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire à l'enregistrement audiovisuel et à la diffusion en ligne des réunions.

40. En 2008, le PNUE a lancé le concept des réunions dites « sans support papier ». À l'époque, avec le concours du Gouvernement qatarien, la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone se sont tenues conjointement à Doha sans que ne soit utilisé aucun support papier. Avec le temps, l'expression « réunions PaperSmart » s'est peu à peu imposée et la formule est progressivement devenue monnaie courante dans un nombre croissant d'autres organes intergouvernementaux à Nairobi puis, en fin de compte, dans tous les organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement conclus sous les auspices du PNUE. Parallèlement, le Comité chargé des organisations non gouvernementales s'est également mis à tenir des réunions sans support papier.

41. Cette évolution n'a pas échappé au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En 2011, les réunions du Comité des conférences se sont déroulées selon ce principe. Au moment de présenter ce concept au Secrétaire général, le 20 juillet 2011, le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences lui a proposé un modèle pour l'organisation de ce type de réunions. L'initiative a ensuite été déployée à plus grande échelle. C'est ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, organisée à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, s'est tenue selon la formule PaperSmart. Une évaluation préliminaire de cette pratique a été présentée aux États Membres dans le cadre de la session de fond du Comité des conférences tenue en septembre 2012 (voir [A/AC.172/2012/CRP.1](#)).

42. De plus en plus de grandes réunions appliquent le principe des réunions économes en papier en vue de promouvoir la durabilité environnementale et d'y

contribuer. Il est donc devenu primordial que les grandes conférences puissent compter sur des réseaux sans fil ou filaires stables et dotés d'une bande passante suffisamment large. Si les infrastructures se sont améliorées au fil des ans (perfectionnement des technologies, élargissement de la bande passante), il arrive encore que la fourniture de ces services soit ralentie ou interrompue.

43. Le budget annuel d'entretien n'est pas suffisant pour procéder à une refonte complète des systèmes et les mettre à niveau avec ceux des autres lieux d'affectation.

5. Accessibilité

44. La Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par l'Assemblée générale dans sa résolution [61/106](#) prévoit notamment l'élimination des barrières physiques auxquelles se heurtent les personnes dans leur environnement et la mise à disposition des informations et des équipements d'assistance qui permettent aux personnes handicapées d'être pleinement intégrées et parties prenantes.

45. Dans un rapport publié en 2018 et intitulé « Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies » ([JIU/REP/2018/6](#)), le Corps commun d'inspection a notamment constaté que nombre des services considérés comme indispensables pour rendre plus accessibles les réunions dans les locaux des entités des Nations Unies n'étaient pas disponibles. Compte tenu de l'engagement pris par les organismes des Nations Unies en faveur de l'accessibilité et de la participation des personnes handicapées à la société dans des conditions d'égalité, il est capital de joindre le geste à la parole et de montrer le bon exemple dans tous les locaux et installations des Nations Unies.

46. Or, les installations de conférence actuelles à Nairobi présentent plusieurs contraintes physiques. Eu égard aux problèmes actuels d'accessibilité, il n'est pas acceptable d'escompter que des personnes handicapées participent sur place à des réunions intergouvernementales et il est urgent d'agir. L'importance des espaces extérieurs et des bâtiments existants réduit les possibilités en termes de mobilité, tout comme les différentes installations sous tentes, qui, une fois montées sur les espaces verts, empêchent les personnes à mobilité réduite d'avoir accès et de participer sur un pied d'égalité aux manifestations tenues à ces endroits. Les panneaux d'orientation et autres plaques signalétiques laissent à désirer et il est nécessaire d'améliorer d'urgence la signalétique actuelle. L'utilisation d'affichages dynamiques et de signalétique numérique, notamment de kiosques interactifs à écrans tactiles, permettrait d'améliorer l'accessibilité, en particulier pour les représentants ne connaissant pas le complexe de Nairobi.

47. Il faudrait de préférence mettre à disposition des sièges accessibles dans tous les espaces de réunion et veiller à ce que les personnes handicapées aient plusieurs solutions pour s'asseoir. Or, dans les principales salles de conférence, les représentants circulant en fauteuil roulant par exemple ne peuvent pas participer à l'heure actuelle comme les autres en raison de la hauteur, de la conception et de la fixité des pupitres ainsi que de la distance entre les sièges. Les utilisateurs de fauteuils roulants doivent fréquemment se placer dans les allées ou aires de circulation.

48. Les salles de conférence aménagées sur le toit présentent également des problèmes. À titre d'exemple, une personne à mobilité réduite ayant une réunion prévue dans l'une de ces salles aurait peine à trouver les quelques rampes disponibles et à se rendre à destination de façon autonome. Les personnes circulant en fauteuil roulant seraient incapables d'arriver jusqu'à ces salles à cause des surfaces inégales et des autres obstacles rencontrés en chemin. Et, quand bien même ces salles seraient

accessibles, elles n'auraient pas accès à cet étage à des toilettes répondant aux normes d'accessibilité.

49. La fourniture de services de conférence accessibles est au mieux médiocre. Les installations de conférence ne disposent pas d'une salle de diffusion permettant la projection d'une interprétation en langue des signes internationale. Le matériel de conférence installé ne prend pas en charge les technologies d'assistance à l'accessibilité actuellement mises au point, comme le sous-titrage en temps réel pour les personnes malentendantes, et les unités de commandes des représentants ne comportent pas de touches tactiles permettant aux représentants malvoyants de participer aux séances. De plus, les représentants gagneraient à l'utilisation de technologies novatrices comme la réalité augmentée et la réalité virtuelle qui leur permettraient de disposer d'un niveau supplémentaire d'information par rapport au monde réel ou d'assister et de participer à des réunions qui leur seraient autrement inaccessibles.

50. Faute d'engager les investissements potentiellement importants qui s'imposent pour moderniser les bâtiments actuels et équiper les nouveaux bâtiments de ces technologies d'assistance nouvelles et toujours plus novatrices, il ne sera pas possible d'assurer l'égle participation des personnes handicapées.

6. Capacité

51. Le centre de conférence originel de l'Office des Nations Unies à Nairobi consiste en huit salles de réunion de taille différente, dont sept avec cabines d'interprétation permettant d'assurer une interprétation en deux à six langues. Les salles 2, 3 et 4 peuvent être regroupées en une seule grande salle de conférence. Seules deux salles offrent des services d'interprétation en six langues.

Tableau 1

Capacité des salles de réunion actuelles à l'Office des Nations Unies à Nairobi

<i>Numéro de salle</i>	<i>Pupitres</i>	<i>Nombre de sièges par pupitre</i>	<i>Microphones (salle)</i>	<i>Langues d'interprétation</i>	<i>Délégations (1 + 1)</i>	<i>Délégations (2 + 2)</i>	<i>Capacité totale</i>
1	109	4	109	6	218	109	436
2	138	4	138	6	276	138	552
3	49	4	49	4	98	49	196
4	49	4	49	4	98	49	196
2-3-4	260	4	260	6	520	260	1 040
5	Salle de réunion	–	0	0	–	–	20
6	Salle de réunion	–	14	2	–	–	28
7	Salle de réunion	–	14	2	–	–	28
8	Salle de réunion	–	14	2	–	–	28

52. Les six salles construites sur le toit en 2006 pour répondre aux besoins de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont encore en usage mais ne disposent pas de la capacité, du matériel et des infrastructures nécessaires. L'interprétation ne peut être assurée que sur demande, dans deux langues maximum, au moyen de cabines mobiles. La salle 12 a été transformée en salle d'audience et ne sert plus actuellement qu'au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. Construites en matériaux légers, les salles installées sur le toit sont dépourvues d'isolation phonique et thermique et

d'installations sanitaires, ne sont pas accessibles et ne peuvent pas être considérées comme des salles permanentes adéquates.

Tableau 2
Capacité des salles de réunion installées sur les toits de l'Office des Nations Unies à Nairobi

<i>Numéro de salle</i>	<i>Pupitres</i>	<i>Nombre de sièges par pupitre</i>	<i>Microphones (salle)</i>	<i>Capacité totale</i>
9	45	2	45	90
10	45	2	45	90
11	30	2	30	60
12	Salle d'audience	–	–	–
13	40	2	40	80
14	40	2	40	80

53. L'organe directeur du PNUE a été élargi. L'ancien Conseil d'administration composé de 58 membres a cédé la place à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dont la composition est universelle. La structure de gouvernance d'ONU-Habitat, l'autre organe sis à Nairobi dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, est également passée récemment à une composition universelle.

54. Le nombre de participants à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ne cesse d'augmenter depuis sa récente création. La quatrième session de l'Assemblée, tenue en 2019, a vu la participation de plus de 5 000 représentants accrédités. En raison de la taille importante d'un grand nombre de délégations, la seule salle de réunion plénière utilisable est celle formée par le regroupement des salles 2, 3 et 4. Il a fallu décider de tenir les séances plénières de l'Assemblée et d'autres manifestations de haut niveau telles que dialogues ou tables rondes dans la salle 1, où les places sont attribuées suivant le plan « un plus un » par délégation, deux délégations devant se partager chaque microphone, ne laissant que 25 sièges aux observateurs et aux parties prenantes. Seules deux séances avec services complets d'interprétation peuvent être programmées à chaque fois. Les salles de réunion restantes ne suffisent pas pour accueillir les réunions des groupes régionaux ou autres grands groupements d'États Membres et les réunions informelles. Il a fallu construire plusieurs structures temporaires compte tenu de la complexité des conférences tenues. Il a également fallu les raccorder provisoirement à l'électricité et aux services informatiques, ce qui a été coûteux pour l'organisation invitante. Ces contraintes s'accompagnent de risques immédiats pour la prestation de services adaptés aux organes sis à Nairobi et sont probablement une raison pour laquelle le centre de conférence de Nairobi n'est plus envisagé maintenant comme lieu possible de tenue des sessions de grandes conférences.

7. Viabilité

55. Conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la politique environnementale applicable au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2019/7), le Secrétariat s'est engagé à assurer la gestion de la viabilité environnementale au sein de l'Organisation, concernant essentiellement l'impact sur l'environnement des opérations et des installations du Secrétariat dans tous les lieux d'affectation. Les équipements de conférence actuels de l'Office des Nations Unies à Nairobi, vieux de plus de 30 ans, ne sont pas conformes à un certain nombre de

principes et d'objectifs de cette politique, notamment : le principe 1, dont l'un des objectifs connexes est de fournir au sein de l'ONU un lieu de travail sûr et sain ; le principe 2, qui exige d'assurer l'efficacité de l'utilisation des ressources et des opérations, en préservant, notamment, les ressources naturelles grâce à la réduction de l'utilisation d'énergie et en optimisant la consommation d'énergie durable ; le principe 3, qui vise l'amélioration constante de la performance environnementale notamment au moyen de systèmes de gestion intégrée de l'environnement.

56. Les installations de conférence actuelles sont loin d'être un modèle s'agissant de la conformité des pratiques propres du Secrétariat – censé donner le *la* en la matière, à plus forte raison à l'Office des Nations Unies à Nairobi, siège du PNUE – avec les cibles et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toute nouvelle construction ou rénovation des bâtiments de conférence actuels permettra d'améliorer notablement la performance environnementale et d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et des opérations.

57. L'éclairage des espaces de réunion actuels, constitué de lampes aux halogènes métalliques ou de lampes fluorescentes standard sans aucun système de contrôle automatisé, est loin d'être optimal. Des appareils plus économes en énergie, y compris des éclairages à diode électroluminescente couplés à des détecteurs de présence, des régulateurs et un système de gestion du bâtiment permettant de suivre l'utilisation et d'automatiser l'extinction des lumières, des systèmes de refroidissement, des écrans et autres systèmes de conférence lorsqu'ils ne sont pas utilisés, réduiraient considérablement la consommation énergétique courante. Au fil des modernisations nécessaires des systèmes audiovisuels et de conférence, les locaux techniques et salles de contrôle, devenus avec le temps inadaptés, mal ventilés et encombrés, en sont arrivés à ne plus jouer leur rôle. De même, les systèmes de refroidissement installés dans les salles de conférence principales sont obsolètes et inopérants face à la chaleur supplémentaire générée par les systèmes d'affichage audiovisuel et autres dispositifs technologiques utilisés dans les salles de réunion modernes. Avec des salles adaptées à l'usage de matériel de réseau, selon que de besoin, et des espaces de réunion de taille optimale tirant le meilleur parti de la ventilation naturelle et des systèmes de refroidissement à haut rendement énergétique, auxquels s'ajouterait l'utilisation des énergies renouvelables, on progresserait notablement dans le sens d'une meilleure conservation de l'énergie et d'une énergie moins polluante.

58. Comme indiqué dans le guide publié en 2012 par le PNUE sur les manifestations relatives au développement durable, l'organisation de conférences conformes aux principes du développement durable permet de réduire les dépenses de fonctionnement et d'agir à tous les niveaux. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à la réduction du gaspillage et de la production de déchets en envisageant l'élaboration d'un plan de gestion des déchets pour chaque conférence. Il faut également réfléchir à des aspects connexes, tels que la mise à disposition de salles de conférence permettant des réunions à la fois virtuelles et économes en papier, de nature, en particulier, à rendre viable et à favoriser la réduction des déplacements en avion. Compte tenu de l'état actuel des installations de Nairobi, des investissements importants seront nécessaires pour permettre la mise à disposition d'installations de conférence, de réunion et d'exposition équipées des technologies adaptées.

8. Continuité des opérations

59. Mettre en place et entretenir des structures temporaires pouvant répondre à la demande croissante de conférences des organisations ayant leur siège, leur bureau régional ou leurs locaux à Nairobi a un coût pour ces organisations et dissuade les clients non habituels d'y organiser des manifestations. La fourniture à ces structures

d'électricité, de services informatiques et d'autres services de base est peu fiable et précaire, ce qui présente des risques inacceptables pour le fonctionnement professionnel des organes intergouvernementaux. Le manque de fiabilité des installations et des services et le défaut de compétitivité limitent les possibilités d'attirer d'autres grandes manifestations à Nairobi. Dans les conditions actuelles, il est également improbable que d'autres grandes conférences puissent se tenir à Nairobi. D'un point de vue stratégique, il est tout à fait évident que les installations de conférence de ce qui est l'une des quatre villes sièges de l'Organisation se sont détériorées au fil des ans. La mise en place de systèmes de conférence standard dans toutes les villes sièges permettrait de transposer aisément la configuration des salles de réunion de l'une à l'autre s'il s'avérait nécessaire de changer de lieu de conférence à bref délai. Les pièces de rechange ainsi que le savoir-faire technique pourraient également être mis en commun en cas de besoin. On pourrait augmenter la capacité des salles de réunion en établissant une liaison entre différentes salles situées dans des lieux de conférence multiples, ce qui permettrait aux délégués de se rendre dans le lieu de réunion le plus proche et ainsi de limiter les frais de déplacement.

C. Évaluation des besoins

1. Appui aux réunions inscrites au calendrier des entités des Nations Unies sises à Nairobi

60. Comme il a déjà été indiqué dans le présent rapport, la demande d'espaces de réunion et d'espaces multifonctionnels à Nairobi a gagné en ampleur et en complexité. La direction du PNUE s'est inquiétée à maintes reprises de la situation, faisant valoir qu'il n'était pas souhaitable d'augmenter temporairement la capacité du centre de conférence en utilisant des ressources qui pourraient servir à mettre en œuvre son mandat plutôt qu'à combler les lacunes d'infrastructures⁵. Alors que la résolution 73/260 de l'Assemblée générale vise à assurer la durabilité, la prévisibilité et la stabilité du financement de l'organe directeur au titre des chapitres 2 et 14 du projet de budget-programme, et que le présent rapport fournit aux États Membres des informations détaillées sur les mesures à prendre pour remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme le demande l'Assemblée dans sa résolution 73/270, la direction du PNUE considère que ces deux questions sont liées.

61. La structure de gouvernance d'ONU-Habitat a récemment été modifiée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/239. La première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, s'est tenue du 27 au 31 mai 2019. Comme pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la capacité limitée du centre de conférence de Nairobi a conduit à organiser les réunions informelles des États Membres dans les salles installées sur les toits, qui sont inadaptées et où ces réunions entrent en concurrence avec la programmation des réunions des parties prenantes.

2. Manifestations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement et aux établissements humains pouvant se tenir à Nairobi

62. Sous les auspices du PNUE sont placés plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la

⁵ Voir également résolution 73/260, par. 9, de l'Assemblée générale.

procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques et persistants, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la Convention de Minamata sur le mercure. Les organes directeurs de ces conventions n'ont pas de centre de conférence attribué pour tenir leurs réunions et soit acceptent l'offre des parties aux conventions qui leur proposent d'accueillir des réunions soit tiennent leurs réunions dans un centre de conférence des Nations Unies disponible. Le complexe de Nairobi a beau faire partie des centres disponibles, les principaux organes relevant de ces conventions ne s'y sont pas réunis depuis 2011. Parmi les raisons qu'invoquent souvent les secrétariats à cet égard figurent l'état et les capacités limitées du centre de conférence de Nairobi. Alors même que Nairobi est le siège du PNUE, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne s'y est tenue qu'une fois, en 2006. À cette occasion, le Gouvernement kényan a accueilli à grands frais la conférence au complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, les grandes structures temporaires qu'il a fallu utiliser, dont des tentes, ayant dû être importées et montées. On trouvera à l'annexe II la liste des lieux où les principaux organes compétents en matière d'environnement et d'établissements humains se sont réunis depuis 2014. Les organes ayant régulièrement recours aux locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi figurent dans la première partie du tableau, tandis que ceux qui ne sont pas actuellement des hôtes réguliers apparaissent dans la seconde.

63. En ce qui concerne les établissements humains, le Gouvernement kényan a accueilli la première session du Forum urbain mondial à l'Office des Nations Unies à Nairobi en 2001. Depuis lors, l'importance et la complexité du Forum ont connu une croissance exponentielle et c'est désormais l'une des conférences sur les établissements humains qui se tiennent en dehors de Nairobi. Quand bien même le Kenya voudrait l'accueillir à Nairobi, le Forum ne pourrait se tenir à l'Office faute d'espace suffisant. En 2016, le Kenya a accueilli la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Après avoir inspecté les installations de conférence de l'Office, le secrétariat de la Conférence a conclu qu'elles étaient insuffisantes pour accueillir la manifestation. Cette dernière s'est tenue finalement au Centre de conférence international Kenyatta à Nairobi. Ces exemples montrent bien que le centre de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi est aujourd'hui inadapté.

3. Perspectives futures

64. Le programme multilatéral relatif à l'environnement, aux établissements humains et au développement durable s'est développé à un rythme accéléré au cours des 20 dernières années et cette tendance devrait se poursuivre compte tenu de l'actualité importante de ces questions. Nairobi étant le siège à la fois du PNUE et d'ONU-Habitat, il serait assez logique que ces activités multilatérales se déroulent à Nairobi. Or, comme l'explique le présent rapport, les installations actuelles ne sont pas adaptées, car insuffisantes et obsolètes. La soixantaine d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies ayant des bureaux ou leur centre régional à Nairobi sont également concernés.

65. Nonobstant le risque immédiat de ne pas être en mesure d'assurer correctement les services relatifs aux réunions prévues au calendrier de Nairobi, la viabilité commerciale du centre de conférence doit aussi être examinée plus avant. Des installations modernes permettraient d'attirer d'autres organisations internationales sises à Nairobi.

D. Avantages

1. Réduire les risques de défaillance compte tenu des conditions actuelles

66. Comme indiqué dans le présent rapport et dans le rapport sur le plan des conférences (A/73/93), les conditions dans lesquelles sont assurés les services fournis aux organes sis à Nairobi dont les réunions sont inscrites au calendrier font peser des risques considérables sur le succès des travaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de l'Assemblée d'ONU-Habitat et des autres réunions intergouvernementales des organisations à Nairobi. En plus des problèmes de capacité, ces organisations doivent engager des dépenses considérables et les États Membres doivent mener leurs négociations informelles dans des salles installées sur le toit qui sont inférieures aux normes et inaccessibles aux personnes handicapées et dans lesquelles le matériel audiovisuel et d'interprétation est obsolète et défaillant. Les cabines techniques conçues et construites au début des années 1980 ont été modernisées avec du matériel numérique en 2009. Cet équipement occupe la plus grande partie de l'espace de la cabine, ce qui génère une chaleur excessive, rend les opérations difficiles et écourte la durée de vie opérationnelle du matériel.

67. En 2018, pour parer aux risques immédiats de défaillance du matériel, l'Office des Nations Unies à Nairobi a acheté au fabricant toutes les pièces de rechange disponibles afin de maintenir les consoles des représentants en état de fonctionnement pendant les trois ou quatre prochaines années. Ce modèle ne se fait plus et devrait être remplacé, comme la plupart du matériel de commande actuel. Toutefois, il n'est pas actuellement recommandé de retenir cette option, qui reviendrait ni plus ni moins à refaire le processus de la mise à niveau de 2009. Il est nécessaire de rénover entièrement l'infrastructure électrique et mécanique et de repenser la conception – ou l'emplacement des cabines techniques. Du fait de l'interdépendance entre le matériel, le câblage et les limites physiques de l'infrastructure actuelle, il est nécessaire d'élargir le champ d'intervention, et de prévoir une étude de faisabilité et un projet de conception et de construction comprenant des caractéristiques d'accessibilité physique et technologique.

2. Répondre aux besoins accrus des entités des Nations Unies sises à Nairobi

68. Le service de grandes conférences comme l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est devenu une opération logistique majeure et une charge financière importante pour l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que pour le PNUE et ONU-Habitat. Les activités de planification et d'approvisionnement liées à la mise en place des installations supplémentaires temporaires nécessaires à la tenue de ces conférences représentent des semaines de travail.

69. Au minimum, les installations de Nairobi devraient répondre aux besoins liés aux réunions intergouvernementales de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de l'Assemblée d'ONU-Habitat et de leurs organes subsidiaires. Le centre de conférence devrait également permettre la tenue des réunions et des conférences demandées par les autres organisations des Nations Unies implantées à Nairobi. Les installations devraient être conformes au code du bâtiment en vigueur, être accessibles aux personnes handicapées, offrir un minimum de confort aux délégations et être équipées de technologies numériques, audiovisuelles et de conférence modernes. Les technologies installées devraient permettre la fourniture de services de conférence accessibles. Tel n'est pas le cas actuellement.

3. Avantages aux niveaux régional et mondial

70. Nairobi est une importante plaque tournante mondiale et régionale. Les États Membres ont décidé de donner une composition universelle aux deux entités ayant leur siège à Nairobi et demandé dans plusieurs résolutions à l'Organisation des Nations Unies de veiller au respect de la règle du siège, selon laquelle toutes les réunions des organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi doivent se tenir dans cette ville. La participation croissante aux manifestations de ces deux entités est essentiellement une marque de confiance et le signe de l'importance croissante du multilatéralisme dans les domaines de l'environnement et des établissements humains. Cette tendance devrait se poursuivre, voire s'accélérer, dans les années qui viennent. Les éventuels travaux de rénovation devraient toutefois permettre de répondre aux besoins futurs des entités ayant leur siège, des locaux ou un centre régional à Nairobi. Ils devraient viser à mettre l'Office des Nations Unies à Nairobi en mesure d'assurer le service de grandes conférences internationales, en particulier dans les domaines de l'environnement et du développement urbain.

4. Demandes/exigences futures

71. Nonobstant les arguments présentés ci-dessus en faveur d'installations de conférence modernes et adaptées à Nairobi, le soutien à la fois du PNUE et d'ONU-Habitat ainsi que du Gouvernement hôte sera essentiel si l'on veut valoriser Nairobi comme centre mondial et régional du multilatéralisme et comme lieu d'autres manifestations techniques et politiques. La construction d'infrastructures ne suffira pas à elle seule à garantir un taux d'occupation élevé. Une gestion efficace et centrée sur les besoins des clients sera primordiale, de même qu'un effort de marketing, pour attirer d'autres organisations internationales sises à Nairobi, sur le modèle de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), toujours dans le respect de la règle qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres. Compte tenu des principes directeurs et procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions (ST/AI/416), il conviendra de gérer de façon novatrice les conférences et manifestations organisées à Nairobi.

E. Options

1. Installations et infrastructures

72. Comme les réunions intergouvernementales organisées récemment par le PNUE et ONU-Habitat l'ont clairement démontré, les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui ne peuvent actuellement accueillir qu'environ 2 000 délégués assis, ne sont pas du tout adaptées aux besoins croissants des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi et ne permettent pas d'attirer des réunions de plus grande envergure.

73. L'Office envisage actuellement deux options pour remédier à la fois à la détérioration des installations existantes et à leur capacité limitée. Ces options permettraient toutes les deux de mettre les installations de conférence de l'Office en parfaite conformité avec les codes en vigueur en matière de sécurité des bâtiments et de sécurité des personnes et de disposer d'installations de conférence modernes, accessibles, technologiquement intégrées, souples et polyvalentes pouvant accueillir jusqu'à 8 000 délégués (option 1) ou jusqu'à 12 000 délégués (option 2).

74. Les deux options s'articulent autour de deux grands volets : a) la rénovation complète des installations existantes ; b) la construction de nouveaux bâtiments, à des

degrés divers selon l'option retenue. À ce stade préliminaire, le volet « construction » de chaque option n'a pas encore été développé. Plusieurs possibilités seront étudiées, notamment divers types de construction (permanente, semi-permanente et temporaire) ainsi que leur emplacement. Des installations plus avancées sur le plan technologique devront également être envisagées afin d'assurer une utilisation optimale des espaces polyvalents. En outre, les stratégies de mise en œuvre des options n'ont pas encore été élaborées.

Option 1 : jusqu'à 8 000 délégués

75. Cette option engloberait la réaffectation complète, la modernisation et l'agrandissement des salles de conférence et de réunion situées dans la zone centrale du complexe de Nairobi, ainsi que la construction d'une nouvelle salle de réunion plénière ultramoderne adjacente et bien située par rapport aux salles de conférence existantes. Cette option pourrait entraîner des coûts très variables, en fonction de ce qui sera finalement convenu en ce qui concerne l'échelonnement et l'ampleur des travaux, les fonctionnalités, la technologie, les équipements, la souplesse, l'exploitation et de nombreuses autres considérations qui ne deviendront claires qu'une fois la prochaine étape achevée, à savoir l'évaluation détaillée des besoins et l'analyse approfondie des différentes options.

76. Les travaux de réaménagement et de modernisation des salles de conférence 1 à 8 auront pour objet de les mettre aux normes internationales en matière de sûreté, de sécurité, d'accessibilité, de durabilité et de souplesse, et d'y installer des technologies et des systèmes de conférence de pointe. En ce qui concerne l'installation de planchers surélevés, l'Office propose d'étudier plus avant les possibilités d'installer une gamme d'espaces plus souples et polyvalents dotés de différents types de siège et de cloisons de partition. Les salles temporaires situées sur le toit seront entièrement reconstruites et agrandies et deviendront polyvalentes, divisibles et suffisamment modulables pour répondre à la forte demande de plus petites salles pour les réunions officielles et informelles.

77. Il est proposé de construire une nouvelle salle plénière ultramoderne qui soit polyvalente et dispose des espaces auxiliaires faisant actuellement défaut : salles d'exposition, zones d'accueil et de restauration, bureaux (notamment pour les hautes personnalités), salles techniques, salles de production, de presse et de stockage, espace de téléinterprétation. La salle de réunion plénière principale devrait pouvoir accueillir jusqu'à 1 000 délégués, tandis que les galeries seraient réservées aux journalistes, aux salles de contrôle et aux cabines d'interprétation simultanée, où seraient installés des systèmes de conférence et des systèmes multimédias, audiovisuels et techniques de pointe, ainsi que des décorations, du mobilier et des finitions acoustiquement adaptés. Dans le souci de faciliter l'utilisation tout en assurant la souplesse nécessaire, il faudra uniformiser autant que possible les finitions et le mobilier et prévoir une combinaison de bureaux fixes, mobiles et polyvalents, de types de sièges, de scènes et de tribunes.

78. Cette proposition prévoit également la construction, à proximité des espaces de stationnement et des transports publics, d'une toute nouvelle entrée et d'un nouveau pavillon d'accueil permettant de procéder au filtrage et à l'inscription d'un grand nombre de participants, délégués et visiteurs ainsi qu'à l'établissement des cartes d'accès.

79. La rénovation des salles de conférence et la construction du nouveau bâtiment offrirait une occasion unique de réaménager l'intérieur et l'extérieur des installations de conférence et d'ainsi refléter l'esprit des lieux, qui constituent le siège de l'ONU en Afrique. Suivant les règles de l'esthétique moderne, cet objectif pourrait être atteint de plusieurs façons, notamment par le recours aux matériaux et au savoir-

faire locaux, par l'utilisation de décorations et de finitions et par l'intégration d'œuvres d'art.

Option 2 : jusqu'à 12 000 délégués

80. Cette option reposerait sur le concept proposé pour l'option 1. Il s'agirait de construire à la périphérie du complexe des Nations Unies un nouveau centre de congrès autonome à la pointe de la technologie. Ce nouveau centre serait un espace rassembleur où les personnes pourraient se réunir pour échanger, apprendre et mettre en commun de nouvelles idées et innovations.

81. Le centre de congrès se composerait notamment de plusieurs espaces divisibles et modulables pouvant accueillir expositions et manifestations, de salles de réunion de différentes tailles et sortes présentant diverses configurations de sièges, et d'espaces de rassemblement avant et après les réunions, et serait équipé de toutes les installations et fonctions d'appui aux conférences nécessaires.

82. Dans le but de tirer le meilleur parti des deux nouvelles installations, il est envisagé de les utiliser soit conjointement pour pouvoir abriter les grandes conférences comme le Forum urbain mondial, soit séparément pour pouvoir accueillir deux conférences indépendantes simultanément. Le nouveau centre de congrès serait particulièrement adapté aux réunions tenues avec des entités n'appartenant pas nécessairement au système des Nations Unies.

83. La poursuite des activités pendant les travaux de construction sera également une considération importante, tant pour la Division des services de conférence que pour les organismes, fonds et programmes hébergés dans le complexe des Nations Unies à Nairobi.

2. Solutions technologiques et normes

84. Les deux options permettraient l'aménagement d'installations technologiquement plus avancées et présentant un maximum de souplesse pour une utilisation polyvalente de l'espace. Une attention particulière serait accordée aux technologies qui permettent l'interopérabilité et l'intégration entre les salles à Nairobi ainsi qu'avec les systèmes des autres lieux d'affectation. Il serait ainsi possible de fournir des services d'interprétation à distance. D'autres technologies, telles que la participation à distance, le vote électronique, la visioconférence et autres solutions de collaboration à distance, les dispositifs d'affichage dynamique, les interfaces de contrôle en libre-service et les technologies auxiliaires permettant un meilleur contrôle de la température et de l'accès, seraient installées dans toutes les pièces principales.

3. Stratégies de mise en œuvre

85. En cas de rénovation et d'agrandissement des installations de conférence à Nairobi, il faudra échelonner le projet pour ne pas entraver l'organisation des réunions officielles inscrites au calendrier et éviter toute interruption des activités. Les installations de conférence sont réparties entre l'aile est (salles 2 à 8), l'aile ouest (salle 1) et le toit (salles 9 à 14). La première phase consisterait à reconstruire les salles du toit pour les mettre en conformité avec les codes du bâtiment, les normes d'accessibilité et les exigences technologiques requises pour l'organisation de conférences. La seconde phase aurait pour objet les salles de l'aile ouest pour qu'une salle plénière soit fonctionnelle pendant la rénovation des salles de l'aile est. D'autres nouvelles structures pourraient être achevées en parallèle durant cette deuxième phase.

86. La couche technologique pourrait également être mise en œuvre par étapes. La priorité devrait être accordée aux salles techniques et au centre de contrôle des conférences pour que, durant la rénovation ou la construction des salles de réunion, l'infrastructure d'appui des nouveaux systèmes soit déjà en place.

III. Prochaines étapes et ressources nécessaires pour 2020

87. Des ressources seraient nécessaires pour financer les services d'une équipe multidisciplinaire de consultants chargée de procéder à une évaluation détaillée des besoins et à une analyse approfondie des différentes options en s'appuyant sur l'évaluation détaillée des conditions présentées dans le présent rapport et en développant considérablement l'évaluation initiale des besoins et l'analyse préliminaire des options exposées plus haut. Le recours à un cabinet multidisciplinaire permettrait de faire procéder à des analyses et études approfondies sur les tendances actuelles et les bonnes pratiques du secteur en matière de gestion et d'exploitation des installations de conférence modernes.

88. Les activités prévues en 2020 porteraient notamment sur la réalisation d'une étude détaillée des besoins et exigences actuels et futurs, pour les 25 à 30 prochaines années, compte tenu des mandats des entités ayant leur siège à Nairobi et des besoins relatifs aux futurs programmes. Cette étude aurait pour objet de déterminer les buts et objectifs stratégiques et opérationnels, d'analyser les futurs modèles de prestation de services de conférence, d'envisager d'autres activités génératrices de revenus et de réfléchir aux moyens d'assurer l'occupation et l'utilisation maximales des installations de conférence. Elle permettrait également de procéder à une évaluation complète des risques liés au vieillissement de la technologie et de l'infrastructure, ainsi que de l'incidence des atteintes à la réputation qui en découlent sur les programmes et les mandats des entités ayant leur siège à Nairobi.

89. Les activités prévues comprendraient également la réalisation d'une analyse approfondie des différentes options permettant de satisfaire aux exigences définies dans l'évaluation des besoins, à partir des options préliminaires exposées dans le présent rapport. Cette analyse viserait à définir les différentes modalités de mise en œuvre d'un projet d'équipement initial, notamment les solutions pour l'infrastructure physique et technologique, ainsi qu'à préciser les stratégies de mise en œuvre des projets. L'analyse reposerait sur une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie tenant compte des objectifs à court et à long terme.

90. Les activités décrites plus haut devraient servir de base à l'élaboration de futures propositions techniques dans les domaines de la construction et de la conception technique, y compris l'architecture, l'ingénierie, les systèmes électriques, mécaniques et audiovisuels, l'interprétation, la technologie, l'accessibilité, la durabilité, la sécurité et l'exploitation professionnelle des centres de conférence modernes.

91. Le coût estimatif des services de l'équipe multidisciplinaire de consultants à laquelle il est proposé de faire appel en 2020 s'élève à 470 000 dollars, montant dont la répartition est indiquée dans les développements qui suivent.

Consultant

92. Un montant de 84 000 dollars servirait à financer les services d'un consultant spécialisé dans l'organisation des conférences et des manifestations qui serait chargé d'orienter les travaux des prestataires de services spécialisés, de faciliter les consultations entre les diverses parties prenantes et de veiller à ce que le rapport attendu soit établi et présenté en temps voulu.

Services contractuels

93. Un montant de 270 200 dollars permettrait de financer les services de prestataires spécialisés dans l'organisation de conférences et de manifestations internationales, chargés de procéder à une analyse des besoins en matière de conférences portant notamment sur la situation actuelle du marché, les tendances et les bonnes pratiques en matière d'organisation de conférences, les installations de conférence comparables ainsi que les opérations, et de réaliser un examen détaillé des besoins prévus en matière d'organisation de conférences et de manifestations, des éventuels besoins des clients et des besoins relatifs aux programmes prévus. Les futurs modèles de prestation des services de conférence seront examinés, de même que les options susceptibles de générer des revenus, assorties de prévisions des frais de fonctionnement et des possibilités de financement correspondantes. Cette étape comprendra également une étude des risques afin de comprendre l'incidence que l'impossibilité d'organiser des conférences aurait sur la réputation, les programmes et les finances de l'ONU et des États Membres.

94. Un montant de 115 800 dollars servirait à financer les services spécialisés nécessaires pour appuyer et affiner l'analyse des besoins en matière de services de conférence, ainsi que pour approfondir l'analyse des options effectuée en 2019. Cette analyse prévoira également une évaluation des risques et des possibilités liés au site, aux bâtiments et aux installations, ainsi que des évaluations dans des domaines clés touchant à la fois l'infrastructure et les opérations, tels que la durabilité environnementale et l'accessibilité universelle pour les réunions. Cette étape portera également sur l'examen des stratégies de mise en œuvre des projets et les approches fondées sur le cycle de vie tenant compte des objectifs à court et à long terme.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

95. **L'Assemblée générale est invitée :**

- a) À prendre note du présent rapport ;**
- b) À approuver les prochaines étapes proposées, à savoir l'élaboration d'une évaluation détaillée des besoins et d'une analyse approfondie des différentes options ;**
- c) À ouvrir un crédit d'un montant de 470 000 dollars au titre du sous-chapitre 29G [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2020, qui serait à imputer sur le fonds pour imprévus ;**
- d) À prier le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur les résultats de l'évaluation détaillée des besoins et de l'analyse approfondie des différentes options.**

Annexe I

Utilisation des salles à Nairobi et réunions actuellement organisées ou susceptibles de l'être à l'avenir

Tableau 1

Utilisation des salles à Nairobi

(Nombre de réunions ordinaires et pourcentage fondé sur une capacité théorique de 502 réunions par an)

Salle	Capacité	2014		2015		2016		2017		2018	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1	436	133	26,49	191	38,20	234	46,80	236	45,40	294	58,57
2	552	106	21,12	143	28,60	120	24,00	125	24,00	195	38,84
3	196	219	43,63	234	46,80	235	47,00	155	29,80	332	66,14
4	196	194	38,65	265	53,00	245	49,00	172	33,10	247	49,20
5	20	273	54,38	240	48,00	254	50,80	234	45,00	197	39,24
6	28	284	56,57	217	43,40	199	39,80	222	42,70	253	50,4
7	28	269	53,59	255	51,00	236	47,20	269	51,70	277	55,18
8	28	218	43,43	172	34,40	208	41,60	193	37,10	279	55,58
9	90	317	63,15	280	56,00	249	49,80	278	53,50	346	68,92
10	90	316	62,95	255	51,00	277	55,40	269	51,70	356	70,92
11	60	315	62,75	161	32,20	220	44,00	249	47,90	289	57,57
12 ^a	–	76	15,14	61	12,20	36	7,20	49	9,42	44	8,76
13	80	249	49,6	276	55,20	196	39,20	183	35,20	404	80,48
14	80	267	53,19	256	51,20	252	50,40	234	45,00	297	59,16
Total	1 884	3236	46,04	3 006	42,94	2 961	42,30	2 868	39,40	3 810	54,21

^a La salle de conférence 12 est réservée au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. Elle est aménagée en prétoire et équipée de mobilier spécialement conçu pour les audiences.

Tableau 2

Réunions inscrites ou non au calendrier tenues à Nairobi et réunions dont le service est assuré par la Division des services de conférence en dehors de Nairobi, 2014-2018

Type de réunion	Nombre de réunions
Réunions inscrites au calendrier tenues à Nairobi	254
Réunions non inscrites au calendrier tenues à Nairobi	15 665
Réunions dont le service est assuré en dehors de Nairobi	2 799

Tableau 3
Manifestations récurrentes qui pourraient se tenir à Nairobi si la qualité des installations le permettait

<i>Réunions</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Nombre de participant(e)s</i>
<i>Manifestations affiliées au PNUE et à ONU-Habitat</i>		
Conférence des Parties à la CCNUCC ^a	Tous les ans	15 000 à 20 000
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ^a	Tous les deux ans (années impaires)	5 000 à 7 000
Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, au Protocole de Nagoya et au Protocole de Cartagena ^a	Tous les deux ans (années paires)	5 000 à 7 000
Réunion des Parties au Protocole de Montréal	Tous les ans	1 300
Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal	Tous les ans	700
Forum urbain mondial ^a	Tous les deux ans (années paires)	15 000 à 20 000
Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Tous les deux ans (années impaires)	1 500 à 2 000
Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle	Tous les deux ans (années paires)	700
Conférence des Parties à la CITES ^a	Tous les trois ans	4 000 à 6 000
<i>Autres manifestations affiliées aux organismes des Nations Unies</i>		
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ^a	Tous les quatre ans	3 000 à 4 000
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^a	Tous les quatre ans	3 000 à 4 000
Assemblée générale de l'OMT	Tous les deux ans (années impaires)	1 000 à 1 500
Congrès postal universel	Tous les quatre ans	1 500 à 2 000
<i>Autres manifestations affiliées aux organismes des Nations Unies, organisées par des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies</i>		
Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Tous les quatre ans	1 500 à 2 500
Assemblée générale d'INTERPOL	Tous les ans	2 000
Assemblée de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables	Tous les ans	1 000 à 1 500

^a Les installations de conférence actuelles ne peuvent pas matériellement accueillir la manifestation.

Abréviations : CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; CITES = Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; INTERPOL = Organisation internationale de police criminelle ; OMT = Organisation mondiale du tourisme.

Annexe II

Lieux de réunion des principaux organes spécialisés dans les domaines de l'environnement et des établissements humains depuis 2014

Instrument/organe	Siège	<i>Lieux de réunion des principaux organes directeurs</i>					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Organes compétents en matière d'environnement ayant régulièrement recours aux services de l'Office des Nations Unies à Nairobi</i>							
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Genève	9 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : CICG Genève	12 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	10 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Nairobi ^a	13 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	11 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : CICG Genève	14 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	Genève	–	7 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	–	8 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	–	9 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Genève	–	7 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	–	8 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	–	9 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève
Convention de Minamata sur le mercure	Genève	6 ^e réunion du CIN : Bangkok ^a	–	7 ^e réunion du CIN : Jordanie	1 ^{re} réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	2 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève	3 ^e réunion de la Conférence des Parties : CICG Genève
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Nairobi	34 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Paris ^b 26 ^e session de la réunion des Parties : Paris ^b	35 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Bangkok ^a 36 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Paris ^b 27 ^e session de la réunion des Parties : Doubaï	37 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : CICG Genève 38 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Vienne ^a	39 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Bangkok ^a 29 ^e session de la réunion des Parties : Montréal ^a	40 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Vienne ^a 30 ^e session de la réunion des Parties : Quito ^a	41 ^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée : Bangkok ^a 31 ^e session de la réunion des parties : Rome ^b

Lieux de réunion des principaux organes directeurs

Instrument/organe	Siège	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Convention sur la diversité biologique	Montréal	3 ^e réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya, 7 ^e réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Cartagena et 12 ^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : Pyeongchang	–	2 ^e réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Nagoya, 8 ^e réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Cartagena et 13 ^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : Cancun	–	3 ^e réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Nagoya, 9 ^e réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Cartagena et 14 ^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : Charm El-Cheikh	Réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité après 2020 : Nairobi ^a
Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	Bonn	–	3 ^e réunion de l'IPBES : Bonn ^b	4 ^e réunion de l'IPBES : Kuala Lumpur	5 ^e réunion de l'IPBES : Bonn ^b	6 ^e réunion de l'IPBES : Medellin	7 ^e réunion de l'IPBES : Paris ^b
<i>Organes compétents en matière d'environnement et d'établissements humains n'ayant pas régulièrement recours aux services de l'Office des Nations Unies à Nairobi</i>							
Forum urbain mondial	Nairobi	7 ^e session du Forum urbain mondial : Medellin	–	8 ^e session du Forum urbain mondial : session sautée	–	9 ^e session du Forum urbain mondial : Kuala Lumpur	–
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Bonn	20 ^e réunion de la Conférence des Parties : Lima	21 ^e réunion de la Conférence des Parties : Paris	22 ^e réunion de la Conférence des Parties : Marrakech	23 ^e réunion de la Conférence des Parties : Bonn ^b	24 ^e réunion de la Conférence des Parties : Katowice	25 ^e réunion de la Conférence des Parties : Santiago
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Bonn	–	12 ^e réunion de la Conférence des Parties : Ankara	–	13 ^e réunion de la Conférence des Parties : Ordos	–	14 ^e réunion de la Conférence des Parties : New Delhi

Abréviations : CICG = Centre international de conférence Genève ; CIN = Comité intergouvernemental de négociation ; IPBES = Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

^a Tenue au Secrétariat ou dans les centres de conférence des commissions régionales.

^b Tenue dans les centres de conférence d'institutions spécialisées, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ou au Centre mondial de conférence à Bonn (Allemagne).